PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE BONAVENTURE
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal tenue **le 2 JUIN 2025** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30,

En présence de Mesdames les conseillères Cathy Lise Belisle et Cindy Carney, et de Messieurs les conseillers Clyde Flowers, Brent Hocquard, et Robert Benwell,
formant quorum

sous la présidence du maire, Monsieur David Thibault.

Est absent : Stephen Leberre

Est également présente : Madame Denise Dallain, dg greffier-trésorier

2025-06-103- Ouverture de la séance

La séance débute à 19h30, Monsieur Thibault souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la session ouverte sur proposition de Madame Cathy-Lise Belisle

2025-06-104 Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Prière et ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances de mai 2025

4. Adoption des comptes à payer de mai 2025

5. Avis de motion Projet de règlement 2025-452 Droit de préemption

6. Le lot 4 933 672 sis au 205 boul Gérard-D.-Levesque

7. Vente par enchère (style enveloppe cacheté) de 5 lots de la municipalité de New Carlisle ainsi que de 2 équipements

   a) Le lot 4 933 715 - rue de Arnhem (Nord)
   b) Le lot 4 933 716 - 7 rue de Arnhem (Sud)
   c) Le lot 4 933 830 – 285 rue Church
   d) Le lot 4 933 785 – rue de Brighton
   e) Le lot 4 934 023 – 47a rue de Vimy
   f) Vente souffleur RPM tech – 35 000 $ minimum
   g) Vente tracteur FORD – enveloppe cachetée minimum 5 000 $

8. Fête du Canada – Family Ties Pique-nique des oursons

9. Projet éducatif du pré-scolaire NCHS – autoriser l'utilisation du chalet municipal

10. Projet d'activité artistique pour les personnes avec un handicap

11. Projet de plaques en mémoire des soldats décédés au front durant la semaine de l'armistice (projet de Légion Royale Canadienne) Engagement de la municipalité

12. Correspondance

13. Affaires diverses –Varia (point ouvert)

14. Rapport des conseillers

15. Période de questions (10 minutes max/ citoyens)

16. Levée de la séance

2025-06-105 **Approbation du procès-verbal des séances précédentes**

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 soit adopté tel que rédigé.

2025-06-106 **Approbation des comptes à payer de mai 2025**

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes au montant de 180 514,35 $ soient payés tels que produits aux listes des comptes pour approbation du mois de mai 2025.

Je soussigné, Denise Dallain, directeur général secrétaire-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation pour le mois de mai 2025

Denise Dallain, D.G. greffier-trésorier

2025-06-107 **Avis de motion et DEPOT de Projet de règlement 2025-452 Droit de préemption**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, Monsieur Clyde Flowers, conseiller, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de l'adoption d'un règlement prévoyant les modalités de l'exercice du droit de préemption de la Municipalité sur les lots qui y sont déterminés;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, Monsieur Clyde Flowers dépose le projet de Règlement numéro 2025-452 Règlement sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire.
Le maire, Monsieur David Thibault, fait la présentation du projet de

règlement sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire.

PROJET DE RÈGLEMENT 20252-452

ATTENDU QU' en vertu des articles 1104.1.1 et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, ch.C27.1), un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Municipalité afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales;

ATTENDU QUE le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis doivent être déterminés par règlements;

ATTENDU QU' en vertu de ce droit de préemption, la Municipalité peut, lors de la vente d'un immeubles spécifiquement désigné, s'en porter acquéreur au même prix et aux mêmes conditions prévus à l'offre d'achat d'un tiers;

ATTENDU QUE **la Municipalité peut en tout temps refuser d'acquérir un immeuble désigné;**

ATTENDU QUE **les propriétaires des immeubles désignés seront individuellement avisés de l'assujettissement de leur immeuble au droit de préemption**

Il est proposé par **Clyde Flowers**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de Règlement 2025-452 Règlement sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire.

2025-06-108 **Le lot 4 933 672 sis au 205 boul Gérard-D.-Levesque**

CONSIDÉRANT QUE le lot **4 933 672** Cadastre du Québec, Circonscription foncière Bonaventure 1 est un bien du domaine privé de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le lot **4 933 672** Cadastre du Québec, Circonscription foncière Bonaventure 1 a été acquis par la Municipalité de Carlisle le 16 décembre 2021 sous l'inscription 26901990.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de New Carlisle avait acquis le terrain dans le but d'obtenir un projet de construction de CPE qui n'a pas été retenu par le ministère.

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 933 672 est un lot desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de New Carlisle.

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 933 672 est situé dans une zone mixte 29-M ou la classe d'usages 67- service gouvernemental est autorisé

EN CONSÉQUENCE

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers

APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de New Carlisle offre l'immeuble connu comme étant le lot 4 933 672 Cadastre du Québec, circonscription foncière Bonaventure 1 à la Société Québécoise des Infrastructures, à titre gratuit, conditionnel à la construction d'un poste de la Sureté du Québec

2025-06-109 **Vente du lot 4 933 715 – Cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de New Carlisle souhaite se départi du lot 4 933 715 Cadastre du Québec dans la circonscription foncière Bonaventure 1;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 933 715 Cadastre du Québec, Circonscription foncière Bonaventure 1 est un bien du domaine privé de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 933 715 Cadastre du Québec, Circonscription foncière Bonaventure 1 a été adjugé à la Municipalité de Carlisle

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 933 715 Cadastre du Québec, Circonscription foncière Bonaventure 1 a été acquis par vente pour défaut de paiement des impôts fonciers sous le numéro d'inscription 90952 le 29 mai 2003;

CONSIDÉRANT QUE la vente est faite par soumission publique sous enveloppe scellée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de New Carlisle n'a reçu qu'une soumission, supérieure au prix de base fixé dans l'avis public.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la vente du lot 4 933 715 soit faite à Monsieur Derek Gay au montant de mille deux-cent soixante-sept (1 267$) dollars.

QUE la vente soit faire sans garantie légale;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Monsieur David Thibault et/ou la directeur général greffier-trésorier, Madame Denise Dallain, à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

2025-06-110 **Vente du lot 4 933 716 – Cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de New Carlisle souhaite se départi du lot **4 933 716** Cadastre du Québec dans la circonscription foncière Bonaventure 1;

CONSIDÉRANT QUE le lot **4 933 716** Cadastre du Québec, Circonscription foncière Bonaventure 1 est un bien du domaine privé de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le lot **4 933 716** Cadastre du Québec, Circonscription foncière Bonaventure 1 a été adjugé à la Municipalité de Carlisle.

CONSIDÉRANT QUE le lot **4 933 716** Cadastre du Québec, Circonscription foncière Bonaventure 1 a été acquis par vente pour défaut de paiement des impôts fonciers sous le numéro d'inscription 90952 le 29 mai 2003.

CONSIDÉRANT QUE la vente est faite par soumission publique sous enveloppe scellée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de New Carlisle n'a reçu qu'une soumission, supérieure au prix de base fixé dans l'avis public.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la vente du lot 4 933 716 soit faite à Monsieur Derek Gay au montant de mille deux-cent soixante-sept (1 267$) dollars.

QUE la vente soit faire sans garantie légale;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Monsieur David Thibault et/ou la directeur général greffier-trésorier, Madame Denise Dallain, à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

2025-06-111 **Vente du lot 4 933 830 Cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de New Carlisle souhaite se départi du lot 4 933 830 Cadastre du Québec dans la circonscription foncière Bonaventure 1;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 933 830 Cadastre du Québec, Circonscription foncière Bonaventure 1 est un bien du domaine privé de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 933 830 Cadastre du Québec, Circonscription foncière Bonaventure 1 a été adjugé à la Municipalité de Carlisle le 1 mai 2021 sous l'inscription 26356011.

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 933 830 Cadastre du Québec, Circonscription foncière Bonaventure 1 a été acquis par vente pour défaut de paiement des impôts fonciers sous le numéro d'inscription 27771239 le 29 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE la vente est faite par soumission publique sous enveloppe scellée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de New Carlisle n'a reçu qu'une soumission, supérieure au prix de base fixé dans l'avis public.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la vente du lot 4 933 830 soit faite à Madame Agnes Blais au montant de six mille (6 000 $) dollars.

QUE la vente soit faire sans garantie légale;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Monsieur David Thibault et/ou la directeur général greffier-trésorier, Madame Denise Dallain, à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

2025-06-*** **Vente du lot 4 934 023**

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue était sous les seuil minimal, la Municipalité de New Carlisle offrira au seul soumissionnaire de faire une contre-offre.

2025-06-112 **Vente tracteur FORD** –

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de New Carlisle désire se départir du tracteur Ford 1992 modèle 3430;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de New Carlisle a offert l'équipement en vente aux enchères par soumission cachetées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de New Carlisle n'a reçu qu'une seulement soumission pour l'achat du tracteur Ford modèle 3430

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue est supérieure au prix de base demandé

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Bélisle
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle vende le 1992 Tracteur Ford modèle 3430 a Monsieur Brian Ross au montant de 6000 $, tel que soumissionné.

2025-06-113 **Fête du Canada – Family Ties Pique-nique des oursons**

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle accepte le budget de sept cents (700$) dollars demandé par Family Ties Carrefour Famille afin de tenir de l'activité ''Pique nique des oursons'' lors de la journée de la Fête du Canada.

2025-06-114 **Eastern Shores School Board Educational project 2025-2026**
New Carlisle High School : Adventure Preschool

Adventure Preschool : Using the Outdoor Learning Environment to the preschool areas of development

Outdoor education is gaining significant recognition for its value in early childhood learning, especially in the speres of social and emotional development. NCHS Preschool educators have shown strong interest in this innovative approach to early childhood education. The NCHS Adventure Preschool Project, outdoor education is embraced as a means of not only providing learners with an enriched environment where they can explore foundational literacy and numeracy, but also exposure to an environment that best supports the five areas of development as outlined in the Quebec Preschool Cycle Program.

L'éducation en plein air est de plus en plus reconnue pour son importance dans l'apprentissage de la petite enfance, notamment en matière de développement social et affectif. Les éducateurs préscolaires du NCHS ont manifesté un vif intérêt pour cette approche novatrice de l'éducation de la petite enfance. Le projet préscolaire Aventure du NCHS, qui vise à offrir aux apprenants un environnement enrichi où ils peuvent explorer les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul, ainsi qu'un environnement propice aux cinq domaines de développement définis dans le Programme du cycle préscolaire du Québec, est adopté.

CONSIDÉRANT QUE cette initiative vise à créer des opportunités optimales pour que les enfants puissent s'engager, apprendre, se développer et jouer dans un environnement naturel;

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle consent à autoriser l'utilisation du chalet municipal, un jour par semaine, par le programme préscolaire « Adventure Preschool du NCHS » à titre gratuit pendant l'année scolaire 2025-2026.

2025-06-115 **Vive l'art – activité artistique de l'APHAC**

Dans le cadre du projet Vire l'art de l'URSL GIM, Monsieur Bruno Mainville, artiste en arts visuels désire offrir une activité d'art public pour les personnes avec un handicap de l'APHAC. Sous le chapitaux du Green, en utilisant pochoir et éléments végétaux, les participants feront leur création avec de la peinture aérosol.

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Cathy Lise Bélisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de New Carlisle autorise l'activité de l'AGHAC planifiée par Monsieur Mainville au parc du Green le 16 juin 2025.

2025-06-116 **Projet « Recognize and Remember Veterans"**

CONSIDÉRANT QU' un comité en collaboration avec la Légion Royale Canadienne Succursale 64-Mountsorrel collabore à l'élaboration d'un projet afin de « Reconnaitre et Se Souvenir des vétérans » décédés au front lors des guerres WW1, WW2 et la guerre de Corée;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à environ une trentaine de plaque commémorative qui seraient installées, le long de la route 132, sur les terrains pendant au moins 1 semaine, en novembre de chaque année;

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Cathy Lise Bélisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que

- Le conseil de la Municipalité de New Carlisle appuie le projet « Recognize and Remember Veterans »;

- La Municipalité de New Carlisle s'engage, comme partenaire du projet, à faire l'installation, la récupération et l'entreposage des plaques annuellement.

2025-06-117 **Clôture de la séance**

À 20h05, il est proposé par le conseiller Robert Benwell que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directeur général secrétaire-trésorier, Le maire,

Denise Dallain David Thibault